

Élections

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen à ses 16 ans.

[Tout savoir sur les élections législatives des 12 et 19 juin 2022](#)

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), l'usager doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de la mairie.

Pour les anciens électeurs, aucune démarche n'est à effectuer. La carte d'électeur adressée lors du dernier scrutin européen est toujours valable.

Pour les nouveaux madeleinois et les habitants ayant changé de domicile à La Madeleine : l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Commissions de contrôle des listes électorales

Conseillers municipaux liste majoritaire : 1 - DE LA FOUCHARDIÈRE Grégoire | 2 - SINGER Martial | 3 - DUPEND Cécile

Suppléants : 1 - FAUCONNIER Isabelle | 2 - COLIN Virginie | 3 - BRONSART François

Conseillers municipaux 2ème liste : 4 - ROUSSEL Hélène | 5 - RINALDI Roberto

Suppléants : 4 - LIEVIN Mathilde | 5 - MOSBAH Pascal

[Plus d'informations sur les commissions de contrôle des listes électorales](#)

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

En ligne

[Sur la plateforme du service public](#). Se munir des versions numérisées des documents suivants :

- Pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité ou titre de séjour)
- Justificatif de domicile

Sur place à la mairie

- Télécharger et renseigner le formulaire de demande d'inscription (Cerfa n°12670*02)
- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile

Par courrier

Il faut envoyer à la Mairie les documents suivants :

- Télécharger et renseigner le formulaire de demande d'inscription (Cerfa n°12670*02)
- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile

Vote par procuration

Vous allez être absent le jour de l'élection ?

Vous pouvez choisir de voter par procuration. Pour cela, vous devez choisir l'électeur qui votera à votre place et faire une procuration. **Attention, vous devez faire cette démarche au plus tôt !**

1. Récupérez auprès de votre mandataire, soit son [numéro d'électeur](#) et sa date de naissance, soit toutes ses données d'état civil et sa commune de vote
2. Effectuez votre demande de procuration en ligne <https://www.maprocuration.gouv.fr/>
3. Déplacez-vous au commissariat, à la gendarmerie ou au consulat pour faire vérifier votre identité et valider votre procuration
4. Vous êtes informé par mail dès que votre procuration est acceptée

Plus d'informations sur le site : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

Service Élections

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

[03 20 12 21 61](tel:0320122161)

Du lundi au vendredi : 8h15-12h | 13h30-17h15 Samedi : 8h30-12h

À télécharger

Fichier

[Demande d'inscription sur les listes électorales \(citoyen français\) - cerfa n°12669*02 \(.pdf - 282.67 Ko\)](#)

Fichier

[Inscription sur les listes électorales \(citoyens non-français de l'UE\) - Élections municipales - cerfa n°12670*02 \(.pdf - 292.28 Ko\)](#)